



Source de l'information :

- par la presse                       par Internet  
 par ouï dire                       via un contact de la coopérative                       autre

Paiement du loyer souhaité :  ordre permanent (conseillé)  virement postal ou bancaire  débit direct

paiement au guichet (déconseillé car frais supplémentaires).

No Compte postal : .....  No Compte bancaire .....

Nous vous remercions de nous remettre les documents suivants, afin que votre dossier puisse être pris en considération :

- copie de pièce d'identité (passeport, carte d'identité, permis d'établissement permis B ou C pour les personnes de nationalité étrangère et carte de légitimation)
- 3 dernières fiches de salaire / copie du contrat de travail si en période d'essai
- attestation de solvabilité (moins de 3 mois) émanant de l'Office des poursuites du lieu de domicile actuel (mentionnant les poursuites et actes de défaut de biens éventuels)
- copie de votre police d'assurance ménage et responsabilité civile

**LE LOCATAIRE DOIT FOURNIR UN DOSSIER COMPLET.  
AUCUNE PHOTOCOPIE NE SERA EFFECTUEE PAR NOS SOINS.**

Ce formulaire est à compléter, dater et signer par le demandeur, ainsi que par le co-titulaire éventuel du bail.

Le bailleur se réserve le droit d'accepter ou de refuser cette demande, sans avoir à en indiquer les motifs.

En cas de non attribution du logement, le candidat en sera informé par email.

Les documents qui nous sont confiés ne seront pas renvoyés. Ils resteront toutefois à disposition sur demande pendant 60 jours. Passé ce délai, ils seront détruits.

#### Les documents recueillis sont confidentiels

Chaque soussigné certifie avoir donné des renseignements exacts et complets et prend note que les déclarations fausses ou erronées tombent sous le coup de l'art. 148 du Code Pénal et peuvent être poursuivies en justice.

Au cas où, après avoir accepté (y compris tacitement) la location d'un objet, il ne donnerait pas suite au bail qui lui aurait été présenté ou envoyé pour signature, le demandeur reconnaît devoir à la société propriétaire la somme forfaitaire de CHF 300.- HT (trois cents francs) à titre d'indemnité pour les frais administratifs engagés. Ce document, signé, a valeur de reconnaissance de dette au sens de l'art. 82 LP (loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite).

En cas de conclusion d'un bail à loyer, le candidat s'engage à payer le montant forfaitaire de **CHF 120.-** (cent vingt francs) représentant la fourniture et l'impression des plaquettes de porte palière et de boîte à lettres (y compris les frais administratifs y relatifs).

Une finance d'entrée de **CHF 100.-** est perçue pour tout nouveau membre de la coopérative.

**Information complémentaire du bailleur:** la buanderie est équipée d'une installation de lavage/séchage complète, en conséquence nous interdisons toute installation de machines privées dans nos appartements.

Le bail est rédigé pour une durée minimale de 12 mois. Les échéances sont fixées aux 31.3 / 30.6 ou 30.9, moyennant un préavis de résiliation de 6 mois.

Par sa(leurs) signature(s), le(s) soussigné(s) certifie(nt) que les renseignements fournis sont exacts et complets.

Signatures :

Locataire 1 : ..... Locataire 2 : .....

Lieu : ..... Date : .....